



1 jour de CP posé, 3 jours retirés

Par **Simon8**, le **16/01/2024** à **14:59**

Bonjour,

Je suis en CDI chez mcdonald's, avec un contrat 15h par semaine (je suis en études à côté). Mes jours de travail sont mardi/mercredi/jeudi, de 18h à 23h.

Mon problème est le suivant : j'ai posé un jour de CP pour le jeudi 28/12, et lorsque j'ai reçu mon bulletin de salaire j'ai constaté que 3 jours m'ont été pris au lieu d'un seul. Lorsque j'ai appelé le bureau, ils m'ont expliqué que c'était normal car j'ai un petit contrat, et que c'était "injuste" vis à vis de ceux qui bossent 5 jours par semaine, car ça me ferait un w.e de 5 jours (mon w.e aurait DANS TOUS LES CAS été de 4 jours : vendredi/samedi/dimanche/lundi).

Quelqu'un peut-il m'apporter ses lumières s'il vous plaît ?

Par **janus2fr**, le **16/01/2024** à **18:18**

Bonjour,

Si vos CP sont décomptés en jours ouvrables (30 jours de CP disponibles par an, acquisition de 2.5 jours de CP par mois), le principe est que l'on décompte tous les jours ouvrables entre le premier jour où vous auriez du travailler (inclus) et la veille de la reprise (inclus).

Donc dans votre cas, 1er jour où vous auriez du travailler, le jeudi, veille de la reprise, le lundi, jours décomptés : jeudi, vendredi, samedi, le lundi férié n'est pas compté, soit 3 jours.

Votre employeur applique la règle légale.

A noter que si le lundi n'avait pas été férié, cela vous aurait coûté 4 jours...

[quote]

Lorsque j'ai appelé le bureau, ils m'ont expliqué que c'était normal car j'ai un petit contrat, et que c'était "injuste" vis à vis de ceux qui bossent 5 jours par semaine, car ça me ferait un w.e

de 5 jours

[/quote]

L'employeur raconte un peu n'importe quoi, il lui suffisait simplement de répondre qu'il applique la règle légale de décompte des congés payés !